



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## perspectives

Question écrite n° 119824

### Texte de la question

Après le succès qu'ont constitué les Premières rencontres internationales sur la mémoire partagée organisées à Paris, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quelles sont les actions de mémoire partagée qui ont été réalisées, mises en oeuvre ou sont envisagées avec la République fédérale d'Allemagne.

### Texte de la réponse

Les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée, organisées à Paris en octobre 2006, ont été une grande réussite en permettant, pour la première fois, le rassemblement, dans une même enceinte, d'une part, de représentants civils et militaires et de témoins de vingt-quatre pays liés à la France par la mémoire combattante et, d'autre part, de jeunes générations appelées à tirer des enseignements de l'histoire des conflits du XXe siècle. Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que l'Allemagne n'est pas encore, à ce jour, liée à la France par un accord de mémoire partagée, alors que ce processus constitue un préalable indispensable pour formaliser ensemble un programme d'action institutionnalisé. Il n'en reste pas moins, que les relations de la France avec l'Allemagne, par leur antériorité en matière de réconciliation, constituent une des sources d'inspiration de la démarche de mémoire partagée. L'Allemagne a été très largement associée aux premières rencontres sur la mémoire partagée, notamment par une présentation du premier manuel scolaire franco-allemand.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119824

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2007, page 2289

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4428